



Page titre de la politique

TITRE DE LA POLITIQUE Énoncé de politique en santé et sécurité au travail	
N° DE POLITIQUE 00235 (anciennement ADM VI 100)	Dernière révision 2017-10-04
DÉPARTEMENT / SERVICE D'ORIGINE Service de santé et sécurité au travail	Vice-présidente exécutive responsable Renée Légaré
☐ Nouvelle politique ☒ Politique révisée	
Raison d'être ou historique de la politique : (événement, incident ou loi à l'origine de la politique)	
Portée de la politique : (sur qui elle a le plus de conséquences)	
Messages clés pour les employés : (points principaux que les gestionnaires doivent transmettre aux employés maintenant)	
Personne-ressource en cas de question ou de demande	
Noms Thomas Hayes, directeur, Sûreté, Sécurité, Stationnement et Santé du personnel	N° de poste ou courriel 16352 / thhayes@lho.ca

POLITIQUES ET PROCÉDURES DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

ÉNONCÉ DE POLITIQUE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

N° 00235

(anciennement ADM VI 100)

PRÉPARÉE PAR : Vice-présidente exécutive,
Ressources humaines

DATE D'APPROBATION : 2017/10/04,
2015/10/07

APPROUVÉE PAR : Comité de la haute
direction

DERNIER EXAMEN : 2017/10/04

CATÉGORIE : Santé et Sécurité au travail

ENTRÉE EN VIGUEUR : 2008/07/31

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

L'Hôpital d'Ottawa s'est engagé à fournir un milieu de travail sécuritaire et sain en vue d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être de ses employés, médecins, étudiants, bénévoles et représentants. L'Hôpital s'efforce d'éliminer tout risque prévisible pouvant entraîner des blessures, des maladies, un incendie, un danger ou des dommages matériels.

L'Hôpital a mis en place un système de responsabilité interne et l'améliore continuellement en suivant le cycle de gestion « Planifier – Faire – Vérifier – Agir ». Respecter le système de responsabilité interne signifie que chaque personne prend des initiatives en matière de sécurité et s'efforce de résoudre les problèmes et d'apporter des améliorations. L'Hôpital croit en une « culture juste » où chacun peut parler ouvertement de conditions non sécuritaires ou d'erreurs, et ce, sans crainte de représailles, afin que nous puissions apprendre et améliorer les soins.

L'Hôpital et ses employés, médecins, étudiants, bénévoles et représentants prendront toutes les mesures raisonnables pour respecter la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* ainsi que toutes les autres lois applicables, et mèneront leurs activités en conformité avec les normes de l'industrie établies et les pratiques exemplaires.

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS CONNEXES

1. [Loi sur la santé et la sécurité au travail, L.R.O. 1990, chap. O.1](#)
2. [Règlement sur les établissements d'hébergement et de soins de santé, règl. 67/93](#)
3. [Règlement sur les établissements industriels, règl. 851](#)

RÉFÉRENCES : S.O.

COMMENTAIRES / MODIFICATIONS IMPORTANTES : S.O.

TRANSLATION OF IMAGE BELOW

Signature	Signature
Jack Kitts, MD	D ^r Jack Kitts
President and CEO, The Ottawa Hospital	Président-directeur général, L'Hôpital d'Ottawa
Date : 30 october 2017	Date : Le 30 octobre 2017

Signature: _____

Jack Kitts, MD

President and CEO, The Ottawa Hospital

Date: _____

30 October 2017